



ESJ Social Sciences

## Contribution des Coopératives à l'Amélioration des Conditions de Vie des Coopérateurs au Burundi

*Prof. Alexis Ndabarushimana, PhD*

PhD in Sociology of rural Development from Félix Houphouët Boigny

University of Abidjan/Côte d'Ivoire

Master's degree in Public Policy and Management

Senior Quality Assurance and Standards Officer (SQASO) at Inter-

University Council for East Africa (IUCEA) / Kampala

*Vincent Ndayisaba*

Socio-anthropologue

[Doi:10.19044/esj.2023.v19n19p102](https://doi.org/10.19044/esj.2023.v19n19p102)

Submitted: 29 June 2022

Accepted: 26 July 2023

Published: 31 July 2023

Copyright 2023 Author(s)

Under Creative Commons CC-BY 4.0

OPEN ACCESS

*Cite As:*

Ndabarushimana A. & Ndayisaba V. (2023). *Contribution des Coopératives à l'Amélioration des Conditions de Vie des Coopérateurs au Burundi*. European Scientific Journal, ESJ, 19 (19), 102. <https://doi.org/10.19044/esj.2023.v19n19p102>

### Résumé

Depuis 2005, le Burundi fait face à une explosion des coopératives qui mènent des activités dans tous les secteurs de la vie économique et sociale. C'est dans le cadre du partenariat entre le Burundi et le Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA) que la coopérative REMA TWITEZIMBERE a été créée par les riziculteurs de la commune Mutaho en vue de pérenniser et rentabiliser les acquis initiés par ce partenaire au développement. Ces derniers s'évaluaient à 105,6 ha de marais aménagés, trois hangars construits ainsi que le renforcement des capacités des coopérateurs aux techniques rizicoles modernes. Cet article vise à analyser la contribution de ladite coopérative à l'amélioration des conditions de vie des adhérents. Pour la collecte des données, nous avons recouru à la triangulation du questionnaire d'enquête, du guide d'entretien et l'observation directe. L'approche quantitative à l'aide du logiciel PSPP a été la principale méthode d'analyse des données. Après huit ans d'activités, les résultats de la recherche montrent que la majorité des coopérateurs (94,67% d'enquêtés) a augmenté la production. Cependant, ladite production n'a pas permis à ces coopérateurs d'améliorer les conditions de vie car 74,67% prennent deux repas par jour,

94,67% vivent dans des habitats indécents, 45,33% utilisent la torche pour éclairer leurs maisons, 58,63% n'ont rien investi, 74,67% puisent l'eau des sources aménagées dans les bas-fonds marais. Ce contexte socio-économique montre que la coopérative REMA TWITEZIMBERE n'est pas parvenue à contribuer efficacement à l'amélioration des conditions de vie des coopérateurs.

---

**Mots-clés:** Renaissance, riziculteurs, coopérative, contribution, conditions de vie

---

## **Contribution of Cooperatives to Improving the Living Conditions of Cooperative Members in Burundi**

*Prof. Alexis Ndabarushimana, PhD*

PhD in Sociology of rural Development from Félix Houphouët Boigny  
University of Abidjan/Côte d'Ivoire  
Master's degree in Public Policy and Management  
Senior Quality Assurance and Standards Officer (SQASO) at Inter-  
University Council for East Africa (IUCEA) / Kampala

*Vincent Ndayisaba*  
Socio-anthropologue

---

### **Abstract**

Since 2005, Burundi has faced an explosion of cooperatives that carry out activities in all sectors of economic and social life. It is within the framework of the partnership between Burundi and the International Fund for Agricultural Development (IFAD) that the REMA TWITEZIMBERE cooperative was created by the rice farmers of the Mutaho commune with a view to sustaining and making profitable the achievements initiated by this partner in development. These were estimated at 105.6 ha of developed marshes, three sheds built as well as capacity building for cooperators in modern rice-growing techniques. This article aims to analyze the contribution of the said cooperative to the improvement of the living conditions of the members. For data collection, we used the triangulation of the survey questionnaire, the interview guide, and direct observation. The quantitative approach using the PSPP software was the main method of data analysis. After eight years of activities, the research results show that the majority of cooperators (94.67% of respondents) have increased production. However, the latter did not allow these cooperators to improve living conditions because 74.67% take two meals a day, 94.67% live in indecent habitats, 45.33% use

the torch to light their houses, 58.63% have not invested anything, 74.67% draw water from springs developed in the marsh lowlands. This socio-economic context shows that the REMA TWITZIMBERE cooperative has not managed to contribute effectively to improving of the living conditions of cooperators.

---

**Keywords:** Rebirth, rice farmers, cooperative, contribution, living conditions

## Introduction

Créée en 2011 dans le cadre de la pérennisation et de la rentabilisation des acquis du Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA) relatifs à la promotion de la culture du riz irrigué, la coopérative REMA TWITEZIMBERE de la Commune de Mutaho au Burundi encadre les paysans volontaires autour de la culture du riz. Son objectif est d'améliorer les conditions de vie défavorables caractérisant les riziculteurs de cette localité.

Cet article est une analyse de la contribution de la coopérative REMA TWITEZIMBERE à l'amélioration des conditions de vie des coopérateurs. Il tire sa substance des enquêtes menées en 2020 au sein des ménages des riziculteurs adhérant à cette coopérative sur la manière dont ils mènent leurs vies au quotidien.

Aujourd'hui plus qu'hier, les coopératives attirent l'attention de la communauté internationale. Comme au 19<sup>ème</sup> siècle, le monde subit des transformations économiques qui engendrent des conséquences sociales négatives telles que l'accentuation de la pauvreté, l'exclusion sociale, le chômage, l'exploitation des femmes et des enfants. Ces dernières affectent une très grande partie de l'humanité (Tchami, 2004). Cette situation a poussé l'Assemblée Nationale des Nations Unies à consacrer l'année 2012 comme année internationale des coopératives avec la devise « *les coopératives construisent un monde meilleur* » (FAO, 2012).

Malgré ce potentiel attribué aux coopératives, le développement coopératif au Burundi fait mention aujourd'hui de deux conclusions contradictoires. D'une part, il y en a ceux qui considèrent que l'esprit coopératif est la clé du développement burundais. C'est la position du héros de l'Indépendance (Mbazumutima, 2020). Ce point de vue est aussi défendu par les dirigeants du gouvernement actuel qui encouragent le développement des coopératives collinaires (SANGWE) en leur accordant des crédits à une marge de dix millions francs burundais (10 000 000 FBu) à chacune d'elles. Cette somme d'argent est prélevée sur le montant du budget national d'investissement alloué annuellement aux communes. D'autre part, il y a ceux qui affirment que les coopératives ont échoué à relever les défis du développement du pays. C'est la position de (Kinezero, 2005) lorsqu'il conclut que les mouvements coopératifs et associatifs n'ont pas développé les

ménages au Burundi car selon lui, les coopératives ont été créées et encadrées par les pouvoirs publics sans implication effective des membres.

Cependant, il importe de souligner que les coopératives ont émergé sur le territoire burundais à partir de l'époque coloniale en 1957 à la suite de la mise en place d'une législation spécifique parue en 1956. Le Prince Louis Rwagasore, le héros de l'Indépendance, fut parmi les premiers à initier les coopératives de consommation sur le territoire burundais. Selon les analystes, les coopératives inversaient les rôles et se présentaient comme une alternative au développement national. C'est ce que Deslaurier (2002) relève en ces termes : « *Le progrès par les coopératives CCB (Coopérative des commerçants du Burundi) et CCRU (Coopérative des commerçants du Ruanda-Urundi) était le slogan qu'on pouvait lire sur les calendriers offerts aux clients 1958* », (p.382).

Ainsi trois périodes cruciales caractérisent l'histoire du mouvement coopératif burundais : d'abord sa naissance dans les années 50-60 et son évolution dans les années 70-80 avec l'introduction des coopératives dans le pays par l'Etat ; ensuite son déclin à la suite de la guerre civile des années 90 qui a conduit le pays à quitter le système coopératif vers un système d'associations. Enfin sa renaissance qui débute avec la décentralisation occasionnée par les institutions démocratiques depuis 2005 jusqu'à nos jours (Sezibera, 2014).

Depuis 2005, le pays connaît une croissance exponentielle du nombre des coopératives. Selon l'Agence Nationale de Promotion et de Régulation des sociétés Coopératives « ANACOOOP », 10 164 coopératives ont été enregistrées jusqu'à la fin Mars 2021. Parmi celles-ci, 3 128 coopératives soit 31% sont des coopératives dénommées « SANGWE » créées sur toutes les collines du pays suite à la mobilisation accrue menée par les différentes autorités à partir de 2018. D'où l'expression « RENAISSANCE ».

C'est au cours même de ce courant de renaissance que la coopérative REMA TWITEZIMBERE a été créée en 2011. Celle-ci ne ménage aucun effort pour répondre aux attentes de ses adhérents liées à l'amélioration des conditions de vie. En effet, elle aide les coopérateurs à accéder aux crédits agricoles, à se procurer des intrants agricoles, à stocker la production rizicole, à organiser la commercialisation du riz en vue de générer les revenus nécessaires pour son fonctionnement, à recevoir la formation et l'information sur la pratique des techniques rizicoles modernes. Bref, son objectif est d'améliorer les conditions de vie de ses adhérents en augmentant la production du riz et en améliorant leurs conditions de travail.

Malgré tous ces efforts fournis par ladite coopérative, nous observons toujours un effectif élevé d'adhérents vivant dans des mauvaises conditions

humaines marquées par l'insuffisance de la production du riz, le sentiment d'impuissance, de dépendance et d'infériorité, et l'absence de projets.

La considération de ce contexte socio-économique desdits coopérateurs suscite la question suivante : la coopérative REMA TWITEZIMBERE arrive-t-elle ou pas à répondre aux exigences d'accroissement des rendements à ses coopérateurs afin d'améliorer leurs conditions de vie ?

En d'autres termes :

Quelles sont les contraintes majeures auxquelles fait face cette coopérative et qui l'empêchent de ce fait d'atteindre son objectif d'une façon efficiente ?

Quels sont les facteurs qui expliquent la non-amélioration effective des conditions de vie des coopérateurs ?

Quelles sont les actions posées par cette coopérative dans le sens de l'amélioration des conditions de vie des coopérateurs ?

Face à toutes ces interrogations, nous avons formulé l'hypothèse selon laquelle l'insuffisance de la production de riz explique les conditions de vie précaire des coopérateurs. Cette hypothèse globale se décompose en hypothèses spécifiques suivantes :

1° -l'exiguïté des terres cultivables constitue le handicap principal de la production du riz dans la coopérative rizicole.

2° -La capacité intellectuelle des coopérateurs détermine la rentabilité de la coopérative rizicole.

L'objectif principal de cette recherche est d'analyser la contribution de la coopérative REMA TWITEZIMBERE à l'amélioration des conditions de vie des adhérents. Autrement dit, cette recherche permet de montrer les capacités et les limites de la coopérative REMA TWITEZIMBERE dans la recherche des meilleures conditions de vie de ses adhérents.

Plus spécifiquement cette recherche permet de :

- identifier les activités initiées par cette coopérative visant à améliorer les conditions de vie de ses adhérents ;
- montrer les défis auxquels la coopérative est confrontée dans sa mission d'améliorer les conditions de vie de ses adhérents ;
- montrer les voies empruntées par cette coopérative pour contribuer efficacement à l'amélioration des conditions de vie de ses adhérents.

## **Recension des écrits**

### **De la part des coopératives au développement**

Les coopératives sont omniprésentes partout dans le monde entier et représentent une part substantielle du secteur privé dans la plupart des pays. C'est ce que (Gagnon & Girard, 2001) font savoir lorsqu'ils écrivent : *«Les coopératives constituent, par les valeurs qui les sous-tendent, par leur mode de fonctionnement, qui permet de canaliser l'action collective, ainsi que par*

*leur siècle et demi d'expérience, une réponse pertinente aux défis contemporains.*» (p.12). Cependant, sauf quelques rares exceptions des pays non colonisés, la plupart des coopératives africaines ont été créées à l'époque coloniale. Les coopératives étaient en fait utilisées selon Tchami (2004) comme instrument stratégique permettant le regroupement des populations, la collecte des produits destinés à l'exportation, et qui sont nécessaires à l'économie de la métropole (café, cacao, etc.). Dans ce contexte, il est clair que les indigènes adhéraient aux coopératives par contrainte et ces dernières dépendaient de l'autorité coloniale dans leur fonctionnement et organisation. Cela était en contradiction avec certains des principes du mouvement coopératif entre autres l'adhésion libre et volontaire et l'autonomie coopérative. Contrairement à cette déviation aux principes coopératifs, Klatzmann (1953) cité par (Desroche, 1976) souligne la nécessité d'indépendance des coopératives en ces termes : « *Les coopératives doivent naître spontanément, mais si ce sont des coopératives imposées par le gouvernement non. Si les coopératives naissent spontanément, que le gouvernement les favorise d'accord, mais qu'il ne les organise pas.* » (p.292) Au regard de tout ce qui précède, force est de constater que les coopératives initiées par les puissances coloniales n'ont pas contribué au développement des pays africains. Elles avaient d'autres objectifs que la promotion du développement économique et social des peuples africains. Ces coopératives n'ont donc pas du tout servi à l'amélioration des conditions de vie des adhérents.

### **De l'interventionnisme étatique au libéralisme coopératif**

Le secteur coopératif en Afrique fut introduit par des agences extérieures en particulier les autorités coloniales. Les coopératives furent souvent perçues comme des institutions étrangères, dans presque tous les territoires africains (Develtere, Pollet, & Wanyama, 2009). Trois périodes marquent le mouvement coopératif africain : l'époque coloniale, la période postcoloniale et la fin des années 1980 (Robert, 2008).

#### ***L'époque coloniale***

Dans les années 1800, à la suite des acquisitions de territoires, les colons ont mis sur pied des organisations coopératives qui avaient pour but de regrouper les planteurs et de collecter les produits (café, cacao, thé, sucre, etc.) qui devaient être exportés pour combler les besoins de l'économie des métropoles (Draperi, 2012). Contrairement à l'Occident, le secteur coopératif africain ne fut donc pas la résultante d'un mouvement local ou spontané mais celle de pratiques coloniales dans la sphère socio-économique.

Deux types de coopératives marquèrent le Burundi à la fin des années 1950 : d'une part, les coopératives indigènes créées en 1956 qui étaient sous

le contrôle direct de l'administration coloniale belge. D'autre part, les groupements d'intérêts économiques créés en 1921 qui étaient indépendants par rapport aux autorités coloniales. Au total 20 coopératives sous le contrôle direct de l'administration coloniale existaient au Burundi avant son indépendance en 1962 (Deslaurier, 2002).

### ***La période postcoloniale***

Aussitôt après l'indépendance, les gouvernements des Etats devenus souverains accordèrent un rôle essentiel aux coopératives, en particulier pour le développement des zones rurales. Ces structures bénéficièrent d'un traitement de faveur et de monopoles d'approvisionnement et de commercialisation qui les protégeaient de la concurrence, privilèges qui leur coûtèrent la perte totale de leur autonomie, du contrôle démocratique et de l'efficacité économique. Elles devinrent des outils du gouvernement ou des organisations collectives soumises au parti au pouvoir (Develtere, Pollet, & Wanyama, 2009).

Robert (2008) souligne que les nouveaux gouvernements post indépendance ne vont pas déroger à la logique idéologique et opérationnelle qui prévalait dans la période antérieure. En effet, pour assurer la sortie du sous-développement des jeunes États par un renforcement de la production des cultures de rentes (café, cacao, coton, etc.) assurant des devises pour financer le développement, la formule coopérative va être imposée par le sommet dans les campagnes au nom de l'intérêt général. Du développement précédent, il convient de souligner que beaucoup de pays africains connurent cette situation jusqu'à l'introduction des Plans d'Ajustement Structurel (PAS) à la fin des années 1980.

Concernant le Burundi, le mouvement coopératif a connu un essor quantitatif et qualitatif appréciable dans tous les secteurs économiques entre 1960 et 1980 sous la houlette, d'une part, de l'Eglise Catholique, d'autre part, du soutien trilobique du Gouvernement, du PNUD et du Bureau International du Travail (Nzeyimana, 2018). C'est aussi le constat effectué par (Sezibera, 2014) lorsqu'elle écrit que le mouvement coopératif au Burundi a connu son évolution dans les années 70-80 avec l'introduction des coopératives dans le pays par l'Etat. Malgré cette remarquable évolution, ces coopératives n'ont pas servi au développement du pays car selon Kinezero (2005), les mouvements coopératifs et associatifs n'ont pas développé les ménages au Burundi. Les coopératives ont été créées et encadrées par les pouvoirs publics et leurs membres n'ont pas intériorisé que c'était leur affaire. L'esprit coopératif a manqué et l'accès au crédit n'était pas facile. Et les conditions dans lesquelles fonctionnaient ces coopératives n'étaient pas favorables pour assurer un mieux-être longtemps souhaité par les communautés.

Au regard de tout ce qui vient d'être dit ci-haut, nous constatons que de telles organisations coopératives ont peu de chances de promouvoir un développement économique et social profitable à la population en général et aux coopérateurs en particulier. La plupart d'entre elles éprouvent d'énormes difficultés liées au mode de fonctionnement et tombent souvent en faillite. Même celles qui parviennent à fonctionner, les coopérateurs ne bénéficient presque rien des apports de ces dernières. Les seuls bénéficiaires sont les fonctionnaires de l'Etat chargés de promouvoir les coopératives et d'en assurer le suivi. De tels cas sont nombreux en Afrique où de milliers de coopératives n'existent que de nom sans toutefois servir aux intérêts de la communauté bénéficiaire liés à l'amélioration de leurs conditions de vie.

### ***La fin des années 1980***

A la fin des années 1980, nous assistons à l'apparition d'une nouvelle phase du développement coopératif. Cette troisième période apparaît alors que les tutelles étatiques et de leur fonctionnariat au sein des entreprises coopératives dépérissent. Le désengagement des Etats africains dans la gestion des coopératives se remarque davantage à la suite des crises économiques violentes des années 1990 et à la pression des créanciers internationaux (exigence des institutions de Bretton Woods). Les Etats adoptent ainsi de nouvelles lois relatives aux coopératives (Robert, 2008). Face à cette situation, on espérait que la libéralisation de l'économie au début des années 1990 aurait par conséquent dû donner aux coopérateurs la chance de devenir les véritables propriétaires de leurs entreprises et d'améliorer leurs performances.

Le début de la décennie 90 correspond à la fin de la mise en œuvre des Plans d'Ajustement Structurel (PAS) au Burundi (Ndabarushimana, 2018) . Ainsi selon Robert (2008) «*la coopération libre et volontaire dans les pays insuffisamment développés est un des moyens les plus effectifs de développer leur progrès économique et général [...]»* (p.272).

Cependant, Il faut souligner qu'au Burundi le mouvement coopératif libre renaît avec la décentralisation occasionnée par les institutions démocratiques depuis 2005 jusqu'à nos jours (Sezibera, 2014). De nouvelles formes de coopératives indépendantes émergent au pays parmi lesquelles la coopérative des paysans riziculteurs REMA TWITEZIMBERE et d'autres coopératives SANGWE qu'on rencontre sur toutes les collines du pays.

La coopérative REMA TWITEZIMBERE est une entreprise privée dont les membres sont des sociétaires et en même temps bénéficiaires de l'action économique et sociale de cette dernière. Elle est aussi ancrée dans la population de la commune Mutaho grâce à son rôle d'encadrer les riziculteurs mais également de stocker et de commercialiser le riz. Elle ne fait pas partie de ces coopératives encadrées par l'Etat et jouit de toute son indépendance et de son autonomie.

Somme toute, du développement qui précède, nous sommes du même avis que Koopmans (2006) lorsqu'il conclut que l'une des raisons récurrentes de l'échec du mouvement coopératif africain a été le détournement du concept de coopérative à des fins idéologiques ou politiques. Cette pratique a fait que les coopératives se soient peu développées ou n'aient pas résisté au temps. Certaines de ces « pseudo coopératives » contrôlées par l'État survivent encore dans quelques pays en développement.

### **Du rôle de l'Etat dans la promotion des coopératives**

Les coopératives sont des organisations autonomes et indépendantes contrôlées par les membres. Selon Koopmans (2006), l'indépendance des coopératives vis-à-vis du gouvernement et des entreprises privées est la plus possible préservée. Le rôle des autorités publiques se limite donc à créer un environnement favorable à la formation des coopératives, en établissant notamment un cadre légal adapté. Toute intervention de l'Etat devrait donc préserver le maintien de l'indépendance des coopérateurs dans leur prise de décision.

Ainsi, les coopératives SANGWE qui sont en activité au Burundi depuis 2018 symbolisent parfaitement le rôle de l'Etat dans la promotion des coopératives au Burundi. Au démarrage des coopératives SANGWE, l'Etat Burundais a prêté aux coopératives réparties sur toutes les collines du Burundi une somme de dix millions (10 000 000 FBu) de francs burundais pour que chacune des coopératives puisse investir dans des secteurs jugés productifs pour pouvoir rembourser le capital de l'Etat (République du Burundi, Agence Nationale de Promotion et de Régulation des sociétés Coopératives au Burundi, 2021). Mais comme ces sommes ont été octroyées avant de préparer les populations notamment en termes de renforcement des capacités dans le domaine des affaires et de la gestion des coopératives, beaucoup de coopératives risquent d'être insolvables.

En raison de leur champ d'action relativement vaste entre autres, la fourniture de services financiers, la protection sociale, l'alimentation etc., les coopératives sont d'un intérêt public et surtout si on garde à l'esprit le septième principe coopératif relatif à l'engagement de la coopérative vis-à-vis de sa communauté. A ce titre, il paraît logique d'attendre des pouvoirs publics qu'ils encouragent le développement des coopératives et leur attribuent la fonction d'intérêt public. Même s'il est attendu de l'Etat qu'il encourage le développement des coopératives, il est aussi primordial qu'il ne s'ingère pas totalement dans la gestion de la coopérative. Toute incitation des pouvoirs publics doit être de nature temporaire et transitoire pour un évident souci d'indépendance (Tchami, 2004).

Dans le but de faciliter le développement du mouvement coopératif, le Président de la République du Burundi a promulgué la loi N°1/12 du 28 juin

2017 régissant les sociétés coopératives au Burundi. Il importe donc de souligner que le mouvement coopératif burundais est déjà à l'état de renaissance et des efforts sont en train d'être fournis pour qu'il puisse produire des effets escomptés. Toutefois, il convient de souligner que la coopérative REMA TWITEZIMBERE est vieille d'à peu près dix ans au service des paysans cultivateurs du riz irrigué.

### **Du rôle des coopératives agricoles dans l'amélioration des conditions de vie des adhérents**

Pour l'agence des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation (FAO), les coopératives jouent un rôle important en aidant les petits producteurs agricoles et les groupes marginalisés, notamment les jeunes et les femmes. Elles contribuent à l'émancipation économique et sociale de leurs membres et créent des emplois durables en milieu rural en recourant à des modèles d'activité capables de résister aux chocs économiques et environnementaux.

Selon toujours (FAO), les coopératives ouvrent des perspectives aux petits producteurs agricoles et leur offrent une vaste gamme de services, notamment en améliorant leur accès aux marchés, au crédit, aux ressources naturelles, à la formation et à l'information. Elles facilitent également la participation des petits producteurs à la prise de décision à tous les niveaux, les aident à sécuriser leurs droits fonciers, à négocier dans de meilleures conditions leurs contrats et à obtenir des intrants agricoles à meilleur prix, notamment les semences, les engrais et l'équipement. Grâce à cet appui, les petits producteurs peuvent améliorer leurs conditions d'existence et jouer un rôle accru pour répondre à la demande croissante de denrées sur les marchés locaux, nationaux et internationaux, contribuant ainsi à la lutte contre la pauvreté, à la sécurité alimentaire et à l'éradication de la faim (FAO, 2012).

Rappelons que la coopérative REMA TWITEZIMBERE a été mise en place dans le but d'améliorer les conditions de vie des riziculteurs membres qui menaient jusqu'alors une vie difficile marquée par l'absence de la plupart de produits de première nécessité.

### **Concepts et méthodologie**

Une coopérative est selon l'Alliance Coopérative Internationale (ACI) « *une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement* ». Elle se définit à partir de principes d'« *adhésion libre et volontaire* », d'« *autonomie* », d'« *administration démocratique* » (« Un homme, une voix ») et de « *participation économique solidaire* » (participation des membres au capital, capital en partie indivisible

et non rémunéré). Elle se réfère aussi à des principes d'« *éducation et [d'] information* », « *coopération entre coopératives* » et d'« *implication dans le développement local* » (ACI, 2003).

La coopérative REMA TWITEZIMBERE située dans la Capitale Politique du Burundi (Gitega) plus précisément dans la Commune de Mutaho (riz irrigué de Kagoma et Ruguzwe) constitue le champ de notre enquête. Les informateurs composés de : Conseiller chargé du développement de ladite Commune, Agronome communal, Président de cette coopérative et 8 coopérateurs ont été interviewés à l'aide du guide d'entretien. A ceux-là, s'ajoutent 75 coopérateurs sélectionnés parmi les 520 membres de cette coopérative selon la technique de l'échantillonnage systématique aléatoire. Ces derniers ont répondu au questionnaire d'enquête. Cet échantillon a été obtenu sur la base de la table du calcul de la taille de l'échantillon proposée par Alain Bouchard (1975). Selon la formule de Bouchard cité par (Munyerere, 2015) « *quand la population faisant l'objet d'étude est inférieure ou égale à 1 000 000 d'individus, on la fait correspondre à un échantillon de 96 individus avec une marge d'erreur de 10%* » (p.50). Ainsi un échantillon de 75 individus a été tiré.

S'agissant de la collecte de données, deux périodes ont caractérisé cette enquête : d'abord la préenquête (l'entretien semi-directif mené auprès de deux cadres communaux, le président de la coopérative ainsi que 8 coopérateurs). Tout cela était dans le cadre d'une enquête exploratoire effectuée au mois de décembre 2019. Cette dernière nous a permis de nous imprégner du vécu quotidien des adhérents de ladite coopérative. Aussi, nous avons procédé à l'observation directe des champs rizicoles, de trois hangars de stock de riz et des ménages des coopérateurs pour nous rendre compte de la capacité qu'a cette coopérative de répondre aux attentes de ses adhérents.

Enfin l'enquête proprement dite s'est focalisée sur 75 coopérateurs appelés à répondre indirectement à un questionnaire d'enquête portant sur l'identification socio-démographique des enquêtés, la superficie du champ cultivé, la productivité rizicole, l'amélioration du revenu du ménage ainsi que l'utilisation des revenus dans l'amélioration du bien-être du ménage.

Le questionnaire est dit d'« *administration indirecte* » lorsqu'un enquêteur le complète lui-même à partir des réponses qui lui sont fournies par le répondant (N'da, 2015). Ainsi les 75 répondants étaient identifiés à l'aide d'un échantillon aléatoire systématique. Ledit échantillon est défini comme une alternative de l'échantillonnage aléatoire simple (Anderson, Sweency, & William, 2010). Parmi ces 75 répondants, l'effectif des hommes était de 46 et celui des femmes 29 soit 61% contre 39%. L'approche descriptive et explicative a été utilisée dans l'analyse des données et le logiciel PSPP a servi au traitement des données recueillies sur terrain par le questionnaire d'enquête.

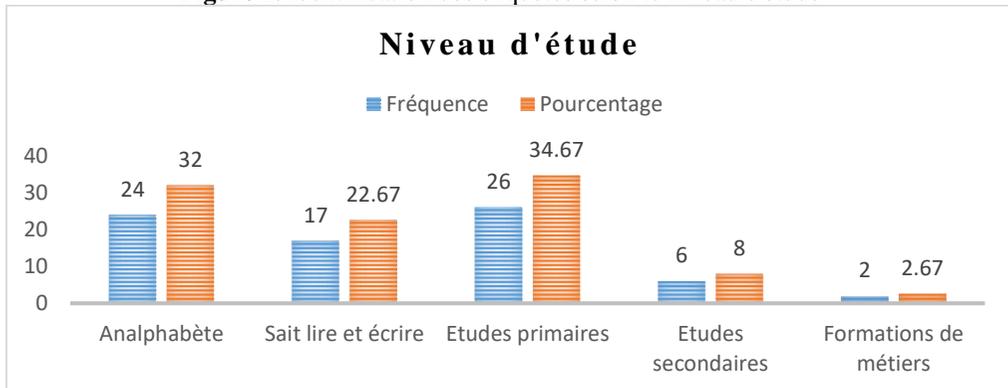
## Résultats

### **Des caractéristiques sociodémographiques des membres de REMA TWITEZIMBERE**

Avant d'aborder l'identification sociodémographique des membres de cette coopérative, il convient de rappeler que ladite coopérative compte un effectif de 520 adhérents dont 300 hommes et 220 femmes soit 57,70 % contre 42,30 %. La taille de l'échantillon pris pour représenter cet effectif est de 75 répondants dont 46 hommes et 29 femmes soit 61,33 % contre 38,67 %. L'écart lié au sexe constaté entre ces effectifs des enquêtés s'explique par le fait que la société burundaise est patriarcale. Partant de cette forme d'organisation sociale, les principaux biens de la famille y compris la terre en tant que principal facteur de production, sont sous le contrôle du chef de la famille qu'est l'homme. Le riz fait partie des cultures "vivrier-marchand" pouvant générer facilement des revenus mais également se consommer au niveau des ménages. C'est ce double aspect que revêt cette culture qui attire bon nombre d'hommes à s'intéresser beaucoup plus à elle après que le café considéré jadis comme la seule plante monopole du chef de la famille ne génère plus de revenus importants suite à son délaissement au profit des cultures vivrières.

De la lecture de la figure 1, il ressort que 6 enquêtés représentant 8,00% ont fait l'école secondaire ; 2 enquêtés, soit 2,67% ont été formés en métiers ; 26 enquêtés, soit 34,67% ont le niveau primaire ; 17 enquêtés représentant 22,67% savent lire et écrire ; 24 enquêtés, soit 32,00% sont des analphabètes. Il importe de souligner qu'aucun des enquêtés n'est fonctionnaire. Cela s'explique par le monopole des paysans du domaine agricole car dans la culture burundaise, un fonctionnaire c'est quelqu'un qui a rompu avec les activités agricoles. En plus, les fonctionnaires résidant en milieu rural burundais sont peu nombreux. L'absence d'intellectuels a sans doute des conséquences négatives sur le développement de cette coopérative car les paysans seuls sont incompetents en matière de la gestion et de l'organisation de la coopérative condition sine qua non pour son progrès.

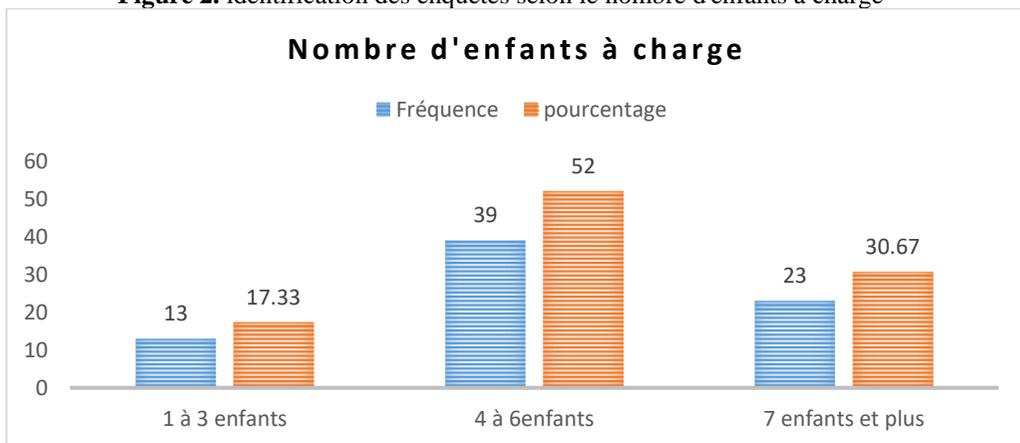
**Figure 1.** Identification des enquêtés selon le niveau d'étude



Echantillon N=75. Enquêtes de terrain, Juin 2020

Les chiffres de la figure 2 montrent que 23 enquêtés représentant 30,67% ont 7 enfants et plus ; 39 enquêtés, soit 52,00% ont 4 à 6 enfants ; 13 enquêtés seulement, soit 17,33% ont entre 1 et 3 enfants. Les résultats de notre enquête montrent également que tous nos enquêtés ont des enfants. Les effectifs élevés d'enfants s'expliquent par la culture burundaise. La terre appartient au ménage pour assurer sa subsistance. Un enfant est une bénédiction d'où un couple sans enfant même s'il est relativement nanti est considéré comme malheureux. Ce trait culturel commence à changer progressivement avec les sensibilisations et mobilisations de la population par les autorités administratives et sanitaires sur le planning familial. Un nombre élevé d'enfants a un impact sur les conditions de vie des ménages des paysans pratiquant l'agriculture de subsistance sur de très petites étendues. Cela impacte sans doute le progrès de cette coopérative.

**Figure 2.** identification des enquêtés selon le nombre d'enfants à charge



Echantillon N=75. Enquêtes de terrain, Juin 2020

## La capacité de REMA TWITEZIMBERE à satisfaire les besoins de ses adhérents

Cette coopérative répond selon Dülfer (1975) « *au modèle de société coopérative polyvalente opérant en exploitations individuelles dans un cadre coopérative ou coopérative intégrée. C'est une association d'exploitants individuels collaborant dans le cadre d'une coopérative* » (p.67). Son champ d'action couvre toute l'étendue de la commune Mutaho sur une superficie cultivable de 105,6 ha dans les deux marais principaux (Kagoma 68,9 ha et Ruguzwe 36,7 ha).

### Des principales réalisations de REMA TWITEZIMBERE

Après 8 ans d'activités, le bilan de ses réalisations se présente comme suit :

- -Formation des adhérents aux stratégies d'utilisation rationnelle de la production agricole obtenue au cours de chaque saison culturale ;
- -Initiation des adhérents aux techniques bancaires surtout dans le système de crédits octroyés par la Coopérative d'Epargne et de Crédits (COOPEC) afin de pouvoir leur familiariser à cette dernière pour promouvoir leur auto-développement ;
- -Formation des adhérents aux techniques rizicoles modernes « système rizicole intensif » (SRI) afin de pouvoir améliorer leur production ;
- -Développement d'un esprit d'entraide mutuelle entre les adhérents à travers la caisse de solidarité « Muso » alimentée régulièrement par leurs propres fonds. Jusqu'aujourd'hui, cette coopérative continue de promouvoir les mêmes activités en vue de permettre à ses adhérents d'améliorer leurs conditions de vie et de travail.

Les résultats du tableau 1 issus de l'enquête de terrain résument les points de vue des répondants quant à la manière dont ils évaluent leur production rizicole depuis qu'ils ont adhéré à la coopérative REMA TWITEZIMBERE :

**Tableau 1.** Evaluation de la production du riz par les adhérents

Étiquette de valeur	Répondants	Pourcentage valide (%)
La production a augmenté	71	94,67
La production a stagné	2	2,67
La production a diminué	2	2,67
Total	75	100,0

Echantillon N=75. Enquête de terrain, juin 2020

Après 8 ans d'adhésion à cette coopérative, 71 répondants représentant 94,67 % affirment que la production a augmenté ; 2 répondants représentant 2,67 % notent que la production a stagné ; 2 répondants représentant 2,67 %

notent que la production a diminué selon les résultats de l'enquête de terrain. La plupart des coopérateurs ont sensiblement augmenté la production à la suite de la mise en pratique des innovations rizicoles apportées par ladite coopérative. Le rendement est passé de 20 kg à 50 kg par are de riz. Malheureusement, beaucoup de coopérateurs exploitent de trop petites étendues rizicoles ce qui les empêche de produire assez de quantité de riz. Aussi, ils ont des familles assez nombreuses à prendre en charge. Tous ces deux facteurs constituent un frein à l'amélioration des conditions de vie de pas mal de coopérateurs malgré le changement opéré au niveau de la production rizicole.

### **Défis de REMA TWITEZIMBERE**

#### ***Défis liés à l'amélioration du rendement agricole***

Les difficultés auxquelles fait face cette coopérative sont les suivantes :

- -Le manque du marché d'écoulement du riz acheté et stocké pour une revente ultérieure suite à la concurrence des commerçants de riz environnants ;
- -La qualité de riz produite non désirée par la population urbaine, les différentes institutions étatiques consommatrices entre autres les camps militaires, les écoles, la police, les maisons pénitentiaires, les Universités, les couvents des moines, pour ne citer que ceux-là ;
- -Les faibles revenus générés ne permettant pas de distribuer les ristournes aux adhérents ;
- -L'exiguïté des terres rizicoles (superficies variant de 0 à 5 ares pour la plupart des coopérateurs) ;
- -Le manque de facteurs de production (semences sélectionnées, engrais chimiques et produits phytosanitaires) ;
- -Les coopérateurs hostiles à vendre leur production à la coopérative, ne remboursant pas le crédit octroyé par la COOPEC et n'appliquant pas correctement les techniques rizicoles modernes ;
- -Le vieillissement des ouvrages construits servant de rétention de l'eau et entraînant la perte d'une si importante quantité d'eau destinée à irriguer le riz ;
- -Les changements climatiques : les inondations et l'assèchement impactant négativement la production du riz.

En résumé, le faible niveau de production des coopérateurs de REMA TWITEZIMBERE est lié au faible niveau de technicité des producteurs et des encadreurs ; au faible niveau de protection, de fertilisation du sol et de sécurisation des récoltes et des cultures ; à la dégradation des terres suite aux fortes érosions et inondations, à l'assèchement des cultures, à l'insuffisance d'équipements et d'intrants agricoles, aux attaques parasitaires, au faible accès

à la terre rizière, au manque des marchés d'écoulement de la production afin de générer des revenus pour l'investissement agricole, et à l'exigence de la COOPEC pour le remboursement de la dette octroyée.

### ***Défis liés à la satisfaction des besoins des adhérents***

Ces défis concernent les domaines de l'amélioration des conditions de vie entre autres le domaine de l'habitat, de l'alimentation, de l'eau potable, de l'énergie, de l'investissement pour ne citer que ces domaines fondamentaux. Les informations récoltées sur terrain aboutissent aux résultats qui suivent :

### **Habitat**

Dans le domaine de l'habitat, les résultats du tableau 2 issus de l'enquête montrent que 94,67% représentant 71 répondants habitent dans des maisons en briques adobes couvertes tantôt par des tuiles tantôt par des pailles et 5,33% représentant 4 répondants habitent dans des maisons en briques cuites couvertes par des tôles. Les maisons en briques cuites sont chères et presque la majorité des paysans construisent leurs maisons avec des briques adobes. Cela est dû à la rareté de l'argile, des bois de chauffage mais également des moyens de transport pour faire parvenir lesdits matériaux de construction à l'emplacement choisi pour bâtir. Or pour un paysan tirant l'essentiel de sa survie à l'agriculture, utilisant toujours des instruments rudimentaires (houes, serpettes, machettes) construire une maison en briques cuites devient une lourde dépense qu'il ne peut se permettre. Cela explique le petit effectif des maisons en briques cuites parmi les répondants à notre questionnaire.

**Tableau 2.** Types de matériaux de construction de la maison

Étiquette de valeur	Répondants	Pourcentage valide (%)
Briques cuites et tôles	4	5,33
Briques adobes et tuiles	71	94,67
Total	75	100,00

Echantillon N=75. Enquête de terrain, juin 2020

### **Alimentation**

Dans le domaine alimentaire, les résultats du tableau 3 issus de l'enquête montrent que 74,67% représentant 56 répondants mangent deux fois par jour et 25,33% représentant 19 répondants prennent trois repas par jour. Aucun des répondants ne prend un seul repas par jour. Or, le minimum des repas exigés par les nutritionnistes pour maintenir l'organisme en bonne santé sont au nombre de trois (matin, midi, soir). La majorité des enquêtés prennent deux repas (midi et soir) alors qu'ils doivent travailler tous les jours depuis le matin jusqu'à midi voire plus. De plus, ils ont des enfants qui ont besoin de grandir. Dans ces conditions, nous voyons bien que les membres de cette

coopérative vivent dans des mauvaises conditions marquées par l'insuffisance alimentaire.

**Tableau 3.** Nombre de repas pris par jour /ménage

Étiquette de valeur	Répondants	Pourcentage valide (%)
2 repas par jour	56	74,67
3 repas par jour	19	25,33
Total	75	100,00

Echantillon N=75. Enquête de terrain, juin 2020

### Eau potable

Dans le domaine de l'eau potable (tableau 4), 74,67% représentant 56 répondants boivent l'eau provenant des sources bien aménagées (Rusengo) localisées dans les bas-fonds et 21,33% représentant 16 répondants boivent l'eau des robinets publics. 2,67 % représentant 2 répondants n'ont pas répondu ; 1,33 % représentant 1 répondant ne sait pas comment qualifier l'eau qu'il boive. Aucun répondant ne possède un robinet dans sa concession. La plupart des enquêtés utilisent l'eau puisée dans des sources bien aménagées aux bas-fonds. Ce sont surtout les femmes et les enfants qui sont chargés d'approvisionner les ménages en eau selon la coutume burundaise. Or ces deux catégories ont d'autres tâches à exercer tout au long de la journée (s'occuper de la nourriture, des soins des enfants, du bétail, du bois de chauffage, etc.). Ils dépensent donc assez d'énergie et consacrent énormément de temps pour se procurer de l'eau. Quelquefois, ils sont obligés de parcourir de longues distances pour pouvoir accéder aux sources aménagées. Ils mènent une vie difficile. Même là où existe l'eau des bornes fontaines (Regideso), tous les enquêtés s'approvisionnent aux robinets publics et acceptent de dépenser du temps et d'énergie.

**Tableau 4.** Accès à l'eau potable

Étiquette de valeur	Répondants	Pourcentage valide
Robinet public	16	21,33
Source d'eau bien aménagée	56	74,67
Ne sait pas	1	1,33
Pas réponse	2	2,67
Total	75	100,0

Echantillon N=75. Enquête de terrain, juin 2020

### Eclairage dans les ménages

Dans le domaine de l'énergie, les résultats figurés dans le tableau 5 issus de l'enquête montrent que 45,33% représentant 34 répondants utilisent la torche ; 32,00% représentant 24 répondants utilisent la lampe chargeable ; 20% représentant 15 répondants utilisent la plaque solaire ; 2,67% représentant 2 répondants utilisent la bougie pour l'éclairage du ménage pendant l'obscurité. Il importe de signaler que personne parmi nos enquêtés

n'utilise du courant électrique en provenance d'une centrale hydroélectrique qui est la seule principale source d'énergie au Burundi produisant une quantité d'énergie électrique suffisante. Or beaucoup de ménages ont des enfants scolarisés qui ont tellement besoin de l'électricité pour réviser les cours pendant la soirée. Signalons que même le peu d'électricité fourni par ces sources d'énergie revient aux adultes (parents) car la culture burundaise accorde des privilèges immenses aux parents au détriment des enfants.

**Tableau 5.** Moyen d'éclairage dans le ménage

Étiquette de valeur	Répondants	Pourcentage valide (%)
Bougie	2	2,67
Torche	34	45,33
Plaque solaire	15	20,00
Lampe chargeable	24	32,00
Total	75	100,00

Echantillon N=75. Enquête de terrain, juin 2020

### Investissement

Dans le domaine de l'investissement (tableau 6), les résultats issus de l'enquête montrent que 58,67 % représentant 44 répondants n'ont rien investi ; 25,33 % représentant 19 répondants ont acheté le champ à cultiver ; 10,67 % représentant 8 répondants ont acheté des vaches ; 4 % représentant 3 répondants ont acheté des vélos ; 1,33% représentant 1 répondant a acheté une motocyclette. La plupart des enquêtés n'ont rien investi. Cela s'explique par l'insuffisance des sources de revenus. Ils cultivent de très petites étendues rizicoles destinées à la subsistance familiale. Or pour générer des revenus il faut vendre la récolte c'est-à-dire une production destinée au marché. Sans revenus et investissements, les ménages restent toujours dans les mauvaises conditions marquées par l'absence de projets et la dépendance économique.

**Tableau 6.** Investissements réalisés après 8 ans d'adhésion à la coopérative

Étiquette de valeur	Répondants	Pourcentage valide (%)
Champ à cultiver	19	25,33
Vélo	3	4,00
Vache	8	10,67
Motocyclette	1	1,33
Je n'ai rien acheté	44	58,67
Total	75	100,00

Echantillon N=75. Enquête de terrain, juin 2020

## **Discussion**

### **Du rapport des caractéristiques sociodémographique des adhérents à l'amélioration des conditions de vie.**

En analysant les caractéristiques individuelles des adhérents (sexe, nombre d'enfants à charge, niveau d'instruction), nous constatons que ces trois variables indépendantes influent sur les résultats de notre étude. En effet, les résultats de notre recherche montrent que le sexe féminin est représenté à plus de 40 % par rapport à l'effectif total des adhérents. Cela prouve que les deux sexes sont représentés malgré l'écart existant au niveau des effectifs.

Nos résultats rejoignent ceux de (Wanyama, 2003) concluant que l'écart entre hommes et femmes dans les coopératives pourrait s'expliquer par des facteurs culturels qui tendent à exclure les femmes de la propriété, en particulier dans le secteur agricole où les fermiers (et, en tant que tels, membres reconnus des coopératives) possèdent la terre. Bien que la production soit majoritairement le fait des femmes, les hommes, en tant que propriétaires des terres familiales où les femmes travaillent, sont les principaux actionnaires des coopératives agricoles.

Il convient aussi de souligner que les coopératives sont des associations ouvertes à toutes les personnes aptes à utiliser leurs services et déterminées à prendre leurs responsabilités en tant que membres, et ce sans discrimination fondée sur le sexe, l'origine sociale, etc. (Koopmans, 2006). C'est aussi une des stratégies prise pour accroître son efficacité car sans le concours des femmes, la coopérative a peu de chances de réussir certaines fonctions dans de nombreux pays (Gentil, 1984). Cette inclusion de tous les sexes répond sans doute à l'une des voies empruntées par la coopérative REMA TWITEZIMBERE pour être efficace afin d'améliorer efficacement les conditions de vie de ses adhérents.

Les résultats de notre recherche indiquent qu'à peu près 90 % des répondants se situent dans les catégories des analphabètes et ceux ayant le niveau primaire. Cette situation fait partie des contraintes qui empêchent ladite coopérative d'être efficace en ce sens que ce sont les adhérents eux-mêmes qui doivent développer leurs propres coopératives. Or, la majorité d'entre eux ne possèdent pas des connaissances requises pour contribuer efficacement au développement d'une coopérative petite soit-elle. Ces catégories de paysans adhèrent à la coopérative en grand nombre pour apprendre de nouvelles connaissances utiles à leur développement socio-économique. Ils veulent améliorer leurs conditions de vie et de travail en se regroupant dans des coopératives.

Notons par ailleurs que les coopératives fournissent à leurs membres, leurs dirigeants élus, leurs gestionnaires et leurs employés, l'éducation et la formation requises pour pouvoir contribuer effectivement au développement de leur coopérative, mais sans connaissances préalables tous ces efforts sont

voués à l'échec (Koopmans, 2006). L'absence d'intellectuels fait partie des facteurs de la non-augmentation de la production dans cette coopérative car ces derniers sont sensés servir de modèles à l'adoption des changements introduits au sein de la société. Sans augmentation de la production, les coopérateurs ne peuvent pas améliorer leurs conditions de vie.

Les résultats de notre recherche montrent que 80 % des répondants ont entre 4 à 7 enfants voire plus. La plupart des ménages des paysans burundais ont un effectif élevé d'enfants. Cette situation tient lieu au moment où le gouvernement, les ONG nationales et internationales ne cessent d'interpeler la population à pratiquer le planning familial.

La conséquence en est une population élevée de 8 053 574 habitants sur un petit territoire de 27 834 km<sup>2</sup> soit une densité de 310 habitants/km<sup>2</sup> (République du Burundi, 2008). Pour ce qui est des marais, ils totalisent une superficie totale de 117 993 ha, représentant 4,2% du territoire national (Sheta, 1999). Cela fait preuve incontournable de l'exiguïté des terres dans les marais exploités par les paysans sur toute l'étendue nationale et en particulier en commune Mutaho où est implantée la coopérative REMA TWITEZIMBERE. La taille du ménage fait donc partie des facteurs liés à la non- amélioration des conditions de vie des adhérents parce que la situation est telle que les consommateurs sont de loin plus nombreux que les producteurs. En plus de cela, l'exiguïté des terres ne permet pas qu'un grand nombre de cultivateurs aient accès à la terre cultivable dans les marais. Ces résultats sont similaires à ceux de (Dülfer, 1975) lorsqu'il conclut que les principes de la gestion agricole moderne exigent que le rapport hommes/terres cultivées doive correspondre à certaines normes c'est-à-dire un nombre donné de producteurs ont besoin automatiquement d'un nombre déterminé d'hectares à cultiver. Tout cela dans l'objectif de répondre efficacement aux besoins socio-économiques des agriculteurs.

### **De la satisfaction des besoins des adhérents**

Les résultats de notre recherche montrent que la majorité des répondants soit à peu près 95% ont augmenté la production conséquemment à leur adhésion à cette coopérative. Cela résulte du fait que dès lors que ces derniers ont adhéré à ladite coopérative, ils ont bénéficié beaucoup d'avantages offerts. Comparativement à leur situation d'avant l'adhésion, les coopérateurs ont amélioré leurs conditions de vie et de travail grâce aux divers services offerts par cette coopérative.

Les résultats de notre recherche concordent à ceux de (Nyamwasa, 2005) qui concluent que les coopératives rendent divers services à leurs membres : appui technique agricole, entretien des infrastructures hydro-agricoles, crédit pour l'achat de facteurs de production et commercialisation de la production.

Les résultats de notre recherche ne s'écartent pas à ceux de la (FAO, 2012). Selon cette agence des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, les coopératives agricoles permettent aux petits producteurs d'accéder :

- aux ressources naturelles telles que la terre et l'eau ;
- à l'information, à la communication et à la connaissance ;
- aux marchés, à la nourriture et aux biens productifs, notamment les semences et les outils ;
- à l'élaboration des politiques et à la prise de décision.

Cela revient à remarquer que la coopérative REMA TWITEZIMBERE a initié des activités dans le sens d'améliorer les conditions de vie de ses adhérents.

### **Du manquement à l'accomplissement du rôle principal**

Au niveau de l'amélioration du rendement agricole, la coopérative REMA TWITEZIMBERE connaît toujours des lacunes. Cela résulte de plusieurs facteurs tant internes qu'externes. Selon toujours les résultats de notre recherche, cette coopérative ne bénéficie d'aucun appui financier ni de la part du gouvernement ni des organisations non gouvernementales. En outre, la majorité des adhérents y compris même ses dirigeants ne possèdent pas des connaissances intellectuelles requises. Ils sont soit analphabètes soit de niveau de formation primaire, soit de formation de métiers, soit de formation secondaire non achevée. Or, tous ces profils sont incompetents pour promouvoir le développement d'une entreprise coopérative même de petite taille soit-elle.

Les résultats de notre recherche concordent avec ceux de Tchami (2004) lorsqu'il souligne que ce genre de coopérateurs n'est pas capable de remplir les quatre fonctions dévolues aux coopératives à savoir :

- la planification (définir les buts pour une future performance organisationnelle et décider des tâches et des ressources nécessaires pour les atteindre) ; -l'organisation (assigner les tâches, les regrouper par unité, et allouer les ressources nécessaires à ces mêmes unités) ; -la direction (utiliser l'influence à disposition pour motiver les employés et parvenir ainsi aux buts de la coopérative) ; -le contrôle (surveiller les activités des employés, maintenir « le cap » de la coopérative en direction de ses objectifs et faire les corrections éventuelles. (p.25)

Mark Levin (2003) cité par Tchami (2004) renforce lui aussi l'idée selon laquelle les dirigeants d'une coopérative doivent posséder des compétences avérées en ces termes : *«il est attendu des gestionnaires des coopératives qu'ils possèdent des connaissances approfondies en management et sur les principes et pratiques coopératives, ainsi qu'une*

*écoute et une réponse quant aux intérêts et aux souhaits des membres.» (p.59).* Toutes ces conditions montrent que l'amélioration des conditions de vie des adhérents doit passer nécessairement par le développement de cette coopérative qui constitue toujours un problème non moins important.

Le problème d'exiguïté de terres cultivables se pose avec acuité surtout dans les marais. La majorité des répondants exploitent une superficie comprise entre 0 et 5 ares (plus de 65 %). Cela a un impact sur le rendement rizicole des ménages. Les coopérateurs produisent peu à cause de l'insuffisance de terre rizicole. Selon toujours les résultats de notre recherche, plus de 65 % des répondants produisent une quantité de riz comprise entre 0 et 200 kg par an. En outre, ces ménages hébergent parfois un grand nombre de bouches à nourrir comme les données socio démographiques l'ont montré ci-haut.

Soulignons que bon nombre des coopérateurs sont souvent confrontés aux problèmes d'insécurité alimentaire. Nous remarquons donc que l'exiguïté des terres rizicoles fait partie des contraintes de la coopérative REMA TWITEZIMBERE qui l'empêchent de répondre efficacement aux attentes de ses coopérateurs liées à l'amélioration de leurs conditions de vie.

Ainsi, les résultats de notre recherche rejoignent ceux de Koopmans (2006) concluant que les coopératives ne sont pas les formes d'organisation les plus adaptées au développement des paysans pauvres en ce sens que ces personnes sont souvent les moins à même de financer et d'organiser une coopérative. Selon le même auteur, ce sont surtout les agriculteurs possédant une exploitation moyenne ou un peu plus grand qui prennent l'initiative de mettre en place une coopérative pour surmonter certaines de leurs difficultés sur le marché. Une fois la phase de lancement achevée, les petits exploitants et les paysans pauvres peuvent se joindre à l'initiative et tirer les bénéfices de cette association.

Les coopérateurs sont souvent confrontés aux problèmes liés aux effets du changement climatique affectant négativement leurs récoltes. Cela est une réalité au Burundi où des paysans pratiquent en général une agriculture d'autosubsistance sans garantie auprès des institutions d'assurance. Le Burundi n'a pas encore mis en place un système d'indemnisation agricole relatif aux aléas climatiques. S'il arrive que de telles catastrophes naturelles s'abattent sur les champs rizicoles, les riziculteurs adoptent des mesures de résilience ce qui les contraint à la non-amélioration effective des conditions de vie. Localisée dans une zone où les précipitations annuelles moyennes s'élèvent à 1200 mm et les températures moyennes avoisinent 18° à 19°c données fournies par l'Institut Géographique du Burundi (IGEBU), les activités rizicoles de la coopérative REMA TWITEZIMBERE sont souvent victimes des aléas climatiques. Cela constitue un obstacle majeur pour augmenter la production nécessaire à la promotion du développement économique et social des membres de ladite coopérative.

Les résultats de notre recherche montrent qu'à peu près 95 % habitent dans des maisons en briques adobes. Or, une maison en briques adobes n'est pas décente. Seuls les individus relativement nantis (commerçants et quelques fonctionnaires de l'Etat, quelques paysans, etc.) construisent des maisons en briques cuites et couvertes de tôles. L'habitat indécemment constitue de ce fait l'un des facteurs qui expliquent la non-amélioration des conditions de vie des coopérateurs du fait que la majorité des coopérateurs y font recours au quotidien pour mener leurs vies. Ces résultats révèlent que ce sont surtout les coopérateurs qui doivent développer leurs coopératives en accomplissant surtout les rôles qui leur sont dévolus. Les coopérateurs doivent contribuer par leurs propres ressources (capital, travail, produits) au développement de la coopérative (FAO, 2001).

Les résultats montrent que plus de 80 % des répondants utilisent des appareils moins performants dans l'éclairage des ménages (bougie, torche, lampe rechargeable). Contrairement aux autres sources d'énergie (Courant des centrales hydroélectriques, plaques solaires), ces appareils n'éclairent que l'endroit où ils sont posés. Or, la majorité des ménages comptent un effectif élevé d'individus (4 à 7 et plus) parmi eux des enfants scolarisés. Ces enfants n'ont pas quelquefois droit à cette électricité qui est le plus souvent réservée aux parents selon la coutume burundaise accordant les privilèges à ces derniers au détriment des enfants. Somme toute, l'électricité au niveau des ménages fait donc partie des facteurs qui expliquent la non-amélioration des conditions de vie des coopérateurs de ladite coopérative.

Les résultats de notre recherche montrent que plus de 60 % des répondants n'ont rien investi après 8 ans d'adhésion à la coopérative REMA TWITEZIMBERE. Cette situation s'explique en grande partie par le fait que la plupart des coopérateurs possèdent de très petites superficies de rizières (65% des répondants exploitent entre 0 et 5 ares). Également, bon nombre de ménages possèdent beaucoup d'enfants d'où un effectif important de bouches à nourrir. Dans ces conditions, ils produisent pour la survie familiale et non pour le marché afin de réaliser l'investissement. Nous constatons donc que l'investissement fait partie des facteurs qui expliquent la non-amélioration des conditions de vie des coopérateurs.

Les résultats de notre recherche rejoignent ceux du colloque international tenu à Libreville en 2017. Ledit colloque conclut que malgré la constitution des pôles de développement par les coopératives, ces dernières ne parviennent pas encore à induire un effet d'entraînement positif durable dans les pays en développement. Par contre l'effet observé est contraire dans les pays développés où les coopératives constituent des leviers de développement (Colloque International, 2017).

## Conclusion

Cet article analyse la contribution de la coopérative REMA TWITEZIMBERE réunissant les paysans cultivateurs du riz dans les marais aménagés de Kagoma et de Ruguzwe en Commune Mutaho dans le but d'améliorer leurs conditions de vie. Les questions de base qui ont servi de fil conducteur de notre argumentaire consistaient à analyser les capacités et les limites de ladite coopérative à contribuer à l'amélioration des conditions de vie de ses adhérents.

Dans le souci d'éclairer nos lecteurs, nous avons centré notre littérature sur la nécessité des coopératives au développement économique et social, le rôle des pouvoirs publics dans le fonctionnement des coopératives ainsi que celui des coopératives agricoles dans l'amélioration des conditions de vie des adhérents.

Dans le même ordre d'idées, nous avons postulé comme hypothèse : l'insuffisance de la production de riz explique les conditions de vie précaire des coopérateurs. D'une façon spécifique : l'exiguïté des terres cultivables constitue le handicap principal de la production du riz ; la capacité intellectuelle détermine la rentabilité de la coopérative du riz. Nous nous sommes également fixés comme objectifs de montrer les capacités et les limites de la coopérative REMA TWITEZIMBERE dans la recherche de l'amélioration de la situation socio-économique de ses membres. Il s'agit d'une manière spécifique d'identifier les activités initiées par cette coopérative visant à promouvoir le bien-être de ses derniers, de montrer les défis auxquels ladite coopérative est confrontée dans sa mission de transformer positivement les conditions de vie et de travail de ses membres, et d'indiquer les voies empruntées par cette coopérative pour contribuer efficacement à l'atteinte des objectifs qu'elle s'était fixée.

Aussi, avons-nous défini l'entreprise coopérative et présenté les méthodes et techniques de notre recherche entre autres la documentation, le questionnaire d'enquête, l'observation directe et le guide d'entretien. Il importe aussi de souligner la délimitation de notre champ d'étude en l'occurrence la société coopérative rizicole REMA TWITEZIMBERE. Soulignons que toute cette démarche avait comme objectif l'atteinte des résultats de cette recherche.

Ainsi, les résultats de cette recherche montrent que compte tenu de la petite taille des exploitations agricoles, l'ignorance (majorité des coopérateurs analphabètes, d'autres ont des niveaux intellectuels médiocres) et la faible capacité économique et financière caractérisant les coopérateurs, seul un faible pourcentage de producteurs possédant de terres cultivables relativement assez grandes sont sortis de la précarité et parvenus à l'amélioration de leurs conditions de vie. Bref, la coopérative rizicole REMA TWITEZIMBERE n'est

pas parvenue à améliorer d'une manière efficiente les conditions de vie de ses adhérents il y a de cela huit ans d'activités.

Cependant, il importe de souligner que seule l'analyse univariée consistant à décrire et expliquer systématiquement chacune des variables de preuve a été l'objet de cette recherche. L'analyse bivariée et multivariée mettant en corrélation deux variables ou plus n'a pas fait objet d'analyse de notre étude. Cela conduit à ne pouvoir épuiser tous les aspects que revêt la contribution de ladite coopérative à l'amélioration des conditions de vie des adhérents. Des recherches futures pourront compléter ou enrichir le présent sujet de recherche en recourant notamment à ces variables non testées.

Somme toute, le mouvement coopératif au Burundi vient de renaître dans des circonstances où les coopérateurs n'ont pas de connaissances suffisantes dans le domaine de la gestion des coopératives. Il importe donc que le gouvernement intervienne pour appuyer les coopératives à travers la formation des coopérateurs, les aides en espèces ou en nature, les dons et les legs sans toutefois prétendre s'ingérer dans leur gestion et organisation.

**Conflits d'intérêts :** Les auteurs ne déclarent aucun conflit d'intérêts.

#### **References:**

1. ACI. (2003). *La coopérative comme outil du développement durable: le cas des coopératives d'apiculteurs au Mexique et au Guatemala*. Consulté le Octobre 20, 2020, sur [www.ica.coop](http://www.ica.coop).
2. Anderson, D.-R., Sweency, D.-J., & William, T.-A. (2010). *Statistiques pour l'économie et la gestion*. Bruxelles, Belgique: De Boeck.
3. Colloque International. (2017, novembre 8-10). *"Les coopératives agropastorales: un nouveau modèle socio-organisationnel de développement?"*. (A. F.-I. "Ingénierie Rurale, Éd.) Libreville, Gabon.
4. Deslaurier, C. (2002). Thèse de doctorat. *Un monde politique en mutation: le Burundi à la veille de l'indépendance(1956-1961)*. Paris, France: Université Paris 1.
5. Desroche, H. (1976). *Le projet coopératif.Son utopie et sa pratique. Ses appareils et réseaux.Ses espérances et ses déconvenues*. Paris: Ouvrières.
6. Develtere, P., Pollet, I., & Wanyama, F. (2009). *L'Afrique solidaire et entrepreneuriale: la renaissance du mouvement coopératif africain*. (B.I.T, Éd.) Dar Es Salaam, Tanzanie: Institut de la Banque Mondiale.
7. Draperi, J.-F. (2012). Pour un renouveau du projet politique du mouvement coopératif. *Revue vie économique*, 8(n°2), pp. 1-16.

8. Dülfer, E. (1975). *L'efficacité opérationnelle des coopératives agricoles dans les pays en développement*. Rome: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture.
9. FAO. (2001). *Développement des coopératives agricoles. Manuel à l'intention des formateurs*. Rome.
10. FAO. (2012). *Année Internationale des coopératives*. Consulté le janvier 15, 2020, sur Les coopératives agricoles nourrissent le monde: [www.fao.org](http://www.fao.org)
11. Gagnon, A.-G., & Girard, J.-P. (2001). *Le mouvement coopératif au coeur du 21<sup>e</sup> siècle*. Québec: Presses de l'Université du Québec.
12. Gentil, D. (1984). *Les pratiques coopératives en milieu rural africain. Université coopérative internationale*. Paris, France: L'Harmattan.
13. Kinezero, M. (2005). *Impact des mouvements coopératifs et associatifs sur le développement durable*. Bujumbura, Burundi.
14. Koopmans, R. (2006). *Comment créer une coopérative. Initiatives économiques des agriculteurs*. (B. Venturi, Trad.) Wageningen: Agromisa et CTA.
15. Mbazumutima, A. (2020). Burundi: des premiers jalons d'une économie sociale aux microts crédits. *IWACU*, pp.1-3. Récupéré sur <https://www.iwacu-burundi.org>
16. Munyerere, B. (2015). Mémoire de Licence. *Analyse des stratégies des jeunes dans la lutte contre le chômage au Burundi: cas des jeunes diplômés de la zone Cibitoke*. HAU.
17. N'da, P. (2015). *Recherche et méthodologie en sciences sociales et humaines. Réussir sa thèse, son mémoire de master ou professionnel, et son article*. L'Harmattan.
18. Ndabarushimana, A. (2018). "Caféiculture et accès aux soins de santé au Burundi. Analyse des mutuelles de santé des caféiculteurs de la Province Kayanza au Nord du Burundi". *European Scientific Journal*, 13(n°3), pp. 427-451.
19. Nyamwasa, J.-D. (2005). "La relance du mouvement coopératif rwandais". Dans P. Develtere, I. Pollet, Wanyama, F. (eds), & OIT (Éd.), *Afrique solidaire et entrepreneuriale. Renaissance du mouvement coopératif* (pp. 286-310). Dar Es Salaam.
20. Nzeyimana, P. (2018). "La coopérative, pilier du développement rural, commentaires formés". *IWACU*, pp.1-4. Consulté le Janvier 2020, sur <https://www.iwacu-burundi.org/>
21. République du Burundi. (2008). *Ministère de l'intérieur. Recensement Général de la population et de l'Habitat*. Bujumbura.

22. République du Burundi, Agence Nationale de Promotion et de Régulation des sociétés Coopératives au Burundi. (2021). *Rapport d'activités 1er Trimestre*. Bujumbura.
23. Robert, N. (2008). Les coopératives: des utopies occidentales du 19<sup>e</sup> aux pratiques africaines du 20<sup>e</sup>. *Revue française de gestion*, pp. 271-282. doi:10.3166/RFG.188-189
24. Sezibera, A. (2014). "Burundi.L'immixtion de l'Etat dans le système coopératif met en cause leur indépendance et leur bonne gestion". *compte-rendu du séminaire coorganisé par le CSA,l'UAW,la FWA et la FJA* (pp. 13-15). Bruxelles: Maison d'Agriculture à Gembloux.
25. Sheta, T. (1999). *Schéma directeur d'aménagement et de mise en valeur des marais.Projet PNUD/FAO "Appui à la restauration et à la gestion de l'environnement"* . Bujumbura.
26. Tchami, G. (2004). *Manuel sur les coopératives à l'usage des organisations de travailleurs*. Genève, Suisse: Bureau International du Travail.
27. Wanyama, F.-O. (2003). Thèse de doctorat. *Local Organizations for sustainable Development: The Political Environment of Community-Bsed in Western Kenya*. (OIT, Éd.) Dar Es Salaam, Tanzanie.